



Interventions extérieures en EPS pendant le temps scolaire

publié le 13/09/2021

Descriptif :

17/08/21 Note de service

79 - Service Parcours et vie de l'élève

Toute intervention extérieure en EPS pendant le temps scolaire doit faire l'objet d'une demande auprès des services départementaux de l'éducation nationale. La procédure s'effectue nécessairement à l'aide de l'application informatique de traitement des demandes d'agrément des intervenants extérieurs accessible sur l'intranet.

Interventions extérieures en EPS pendant le temps scolaire 



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.